

Documents requis pour une cession de Bail

OBLIGATOIRE :

- Formulaire d'Application locataire rempli et signé par le candidat-cessionnaire
- Frais de 40,00\$ par demande pour couvrir les frais d'enquête de crédit et frais administratifs (payables par paiement internet SPC, chèque ou mandat bancaire/poste)
- Contrat de cession de bail rempli et signé par les locataires actuels et les candidats-cessionnaires

FACULTATIF/À NOTRE DEMANDE :

- Formulaire d'endossement (personne se portant garante du locataire) et frais afférents de \$40,00 par demande, payables par paiement internet SPC, chèque ou mandat bancaire/poste. (Pour frais d'enquête de crédit et frais administratifs)

****Les formulaires nécessaires se retrouvent sur notre site internet dans l'onglet « Documents pratiques » : www.grtinc.ca****

Veillez noter que la cession de bail sera effective conditionnellement à l'acceptation de l'applicant (candidat-cessionnaire) en fonction des résultats de l'enquête de crédit et de l'obtention de références satisfaisantes. Les frais de 40,00\$ par application (payables par paiement internet SPC, chèque ou mandat bancaire/poste) devront être **ACQUITÉS** afin que nous procédions au traitement de la demande. Si l'applicant ne répond pas aux critères de crédit ce dernier peut être refusé ou, un endosseur peut être exigé. Des frais supplémentaires de 40,00\$ s'appliqueront pour le traitement de la demande d'endossement. Sur présentation des documents requis, La Loi réserve au Locateur une période de 15 jours ouvrables pour accepter ou refuser le candidat-cessionnaire.